

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 699

présenté par

M. Hetzel, M. Juvin, M. Gosselin, M. Breton, M. Brigand, Mme Serre, Mme Genevard,
M. Di Filippo, M. Kamardine, Mme Bonnivard, Mme Dalloz, M. Taite, Mme Bonnet,
Mme Corneloup, M. Bazin et M. Dubois

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« ou audiovisuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction est inadaptée à la réalité sociologique et expose les personnes au risque d'abus de faiblesse.